

nait à la fois de l'art et de la liturgie, revient inopinément sur l'eau, grâce à une publication de Mgr Carlo Respighi, cérémoniaire pontifical.

On sait par une lettre de Pier Luigi de Palestrina, écrite le 5 novembre 1578 au duc de Mantoue, que Grégoire XIII avait confié à ce grand compositeur le soin de revoir le graduel romain et de le corriger. Palestrina dut certainement y travailler, mais l'édition, fruit de ce travail, et qui porte le nom de Médicéenne (à cause de la typographie qui l'imprima) ne vit le jour que vingt ans après la mort du maître (1614-1616.)

Cette édition fut rééditée en 1868 par Pustet, et la Sacrée Congrégation des Rites la déclara authentique. Une des raisons de cette décision est, sans contredit, que le nom de Palestrina, attaché à cette édition, lui donna les meilleures garanties qu'elle pouvait demander. Le Dr Haberl contribua beaucoup à cette approbation et s'attacha surtout à montrer que la publication, vingt ans après la mort du maître, ne pouvait être invoquée contre l'attribution de l'édition à Palestrina.

Sur cette question vint alors se greffer la seconde. Pustet voulait obliger le monde entier à prendre son édition, ce qui constituait un monopole assez lucratif ; mais, après plusieurs années de lutte, la Sacrée Congrégation faisait déclarer que, tout en approuvant cette édition, la faisant type, elle n'entendait point cependant priver les Ordinaires d'adopter pour leur diocèse d'autres éditions. C'est à la suite de cette déclaration que l'édition de Dom Pothier, Bénédictin de Solesme, commença à s'implanter en France, après avoir donné une base scientifique à ce choix par la publication de la *Paléographie musicale*, qui contenait les plus anciens manuscrits de chant ecclésiastique.

Mgr Carlo Respighi, cérémoniaire pontifical, vient de détruire, par une toute petite brochure, l'argumentation d'Haberl et ruine la base sur laquelle s'était, par erreur, appuyée la Sacrée Congrégation des Rites en déclarant type l'édition dite Médicéenne. D'après les documents qu'il reproduit, cette édition ne peut être attribuée à Palestrina.

Tout d'abord, Mgr Respighi établit que le Concile de Trente n'avait point eu l'idée d'abrégé le chant liturgique. Puis il publie une lettre inédite d'un maître de musique, Onello, au cardinal Sirlet (25 novembre 1579) citée seulement par Fétis et qui démontre qu'on n'eut point alors l'intention de faire une édition corrigée, mais simplement une édition propre à la vente.

Il est vrai que Grégoire XIII donna ordre à Palestrina de faire une correction du Graduel, mais de nombreuses protestations étant survenues, en particulier de Philippe II, roi d'Espagne, le même Pape fit suspendre ce travail. Le document qui démontre ce fait se trouve à la bibliothèque Vaticane.

L'édition Médicéenne ne peut donc avoir eu Palestrina pour auteur, celui-ci ayant reçu un contre-ordre et Grégoire XIII n'ayant pu approuver un travail qu'il avait fait interrompre.

Quel est l'auteur de l'édition Médicéenne ? On ne le sait, mais après le travail de Mgr Respighi, il ne semble plus possible que ce soit Palestrina.